

ECHO DES REGIONS

AQUITAINE

Dans ce numéro, mention est faite de l'article 32 du Code de Déontologie stipulant que tout jeune diplômé doit se présenter devant tout ou partie du CROPP en présence du Président Régional. Cette entrevue a pour but d'attester la prise de connaissance du Code et revêt une certaine solennité.

Les courriers concernant les cabinets secondaires, accompagnés d'un formulaire destiné au CROPP, sont adressés aux professionnels concernés.

NB : le CROPP normand étudie différents formulaires de façon que les renseignements soient les plus complets possibles.

CHAMPAGNE-ARDENNES

Rappel des contrats validés par le CNOPP ; on trouve ainsi :

- *le contrat de remplacement libéral (validation avril 2008)
- *le contrat de remplacement partiel libéral (validation juillet 2009)
- *le contrat de collaborateur (validation décembre 2009)
- *la convention de gérance classique (validation décembre 2009)
- *la convention de gérance pour congé sabbatique (validation décembre 2008)
- *la convention de stage chez le praticien (validation avril 2009)
- *la convention d'exercice en cas de décès du praticien (validation avril 2010)

NB : tous ces contrats sont disponibles sur le site du CNOPP. Chacun doit s'y référer et en présenter une version dactylographiée à son CROPP.

Suit un article très synthétique sur les ARS (Agences Régionales de Santé) mentionnant les objectifs stratégiques de celles-ci, à savoir :

- *continuer à réduire les inégalités territoriales de santé
- *assurer un meilleur accès aux soins
- *organiser les parcours de soins en fonction des patients
- *Assurer une meilleure maîtrise des dépenses de santé, en lien avec l'Assurance Maladie

LIMOUSIN

Article intéressant sur les contrats de gérance faisant un comparatif entre le contrat classique et le contrat sabbatique.

En Limousin, notons : 2 nouveaux inscrits au tableau, 2 créations de cabinet, 1 cession.

Indication de l'indemnité des conseillers du CROPP.

Il en va de même dans tous les CROPP. Ainsi, vos conseillers normands bénéficient, par demi-journée (4h) d'une indemnité brute de 111€ à laquelle il faut retrancher la CSG et la CRDS, ce qui fait 102,12€ nets.

RHONE-ALPES

Les dates marquantes des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2010 :

- *18 mai : lecture du jugement concernant audience du 3 mai 2010
- *20 mai : entretien de conciliation entre deux professionnelles, suite à un litige
- *7 juin : réunion mensuelle du conseil et rencontre avec l'Ordre des Pharmaciens
- *5 juillet : réunion mensuelle du conseil

Tous les CROPP sont soumis à cette charge de travail.

N'oublions pas qu'outre les réunions planifiées du Conseil, vos conseillers assument des rendez-vous ponctuels et parfois imprévus, suivant l'urgence du moment, avec des professionnels ou des instances officielles.

Discipline. CDPI en Rhône-Alpes :

- *Plainte du CROPP-RA contre Mr X pour annonce non réglementaire : avertissement
- *Plainte du CROPP-RA contre Mr Y pour signalétique non conforme : blâme

Convenez que votre CROPP Haute Normandie n'est pas arrivé à ces extrémités par souci consensuel. Cela ne se vérifiera peut être plus à l'avenir. Un homme averti en valant deux.....



BULLETIN D'INFORMATIONS N° 13 SEPTEMBRE 2010

CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE
DES PEDICURES- PODOLOGUES
HAUTE-NORMANDIE
Tél : 02.35.15.49.37

SOMMAIRE :

- P. 1 : Mot du Président
- P. 2 : Démographie professionnelle – Pyramides des âges
- P. 3 : Rappels – EPP – Mise en garde – Etat d'avancement Commission O.Hanak
- P. 4 : Echo des régions

Editeur : CROPP de Haute-Normandie – Tirage : 260 exemplaires

Directeur de publication C. SCHMITT

Mise en page et Rédaction : S. SCHMITT, S. ZUBLENA, L. GULLIN, E. MEISELS, O. HANAK

N°ISSN 1969-4385 – Imprimeur : alpha COPY (32, rue Saint Eloi à ROUEN 76000)

Chers confrères, Chères consoeurs,

Après un été qui je l'espère a été reposant pour tous, l'activité reprend avec, pour le CROPP, des mises au point très précises nécessitant un travail de fond et des rendez-vous importants :

- **plaques et façades** : nous avons envoyé des mises en demeure à ceux qui ne nous avaient pas adressé les photos ou qui avaient omis de nous faire part des modifications sollicitées. Nous allons procéder à un complément d'enquête afin soit de classer les dossiers, soit d'envisager des sanctions.

- **le 2e Forum inter-ordinal le 16 Octobre 2010** qui nous permet de rencontrer nos homologues, d'échanger nos expériences et points de vue dans une ambiance amicale et ainsi prendre la mesure des efforts à fournir pour avancer ensemble dans la même direction. Ce deuxième Forum va nous permettre de rencontrer le Directeur de l'A.R.S, Monsieur le Préfet LAGARDE, afin de connaître ses attentes vis à vis des différents Ordres et de poser les bases de travaux communs.

- **accueil des nouveaux inscrits dans notre région** : notez d'ores et déjà qu'il aura lieu au CROPP le **samedi 4 Décembre 2010**. Nous comptons sur la présence de l'ensemble des nouveaux venus (jeunes diplômés et nouveaux installés en région) afin de faire connaissance et d'évoquer les missions du CROPP et les devoirs des professionnels.

- **les cabinets secondaires : le plus lourd dossier du semestre à venir !** Nous adresserons un formulaire avant la fin de l'année afin de permettre à chacun de faire la demande de renouvellement de la dérogation accordée en 2008. Sachez que nous travaillons ardemment sur ce dossier afin de relever le maximum d'éléments nous permettant d'évaluer la légitimité de telle ou telle décision. Nous sommes de plus dans l'attente d'éléments complémentaires que l'on nous apportera lors de la **réunion des élus à Paris du 26 Novembre 2010 au CNOPP**.

Sachez à cet effet que notre bulletin de décembre 2010 sera pratiquement entièrement consacré aux cabinets secondaires après que cette réunion des élus aura eu lieu.

- **les différents travaux en cours** : la Commission « Evaluation des Pratiques de la pédicurie-podologie en milieux hospitaliers publics ou privés » dont Olivier HANAK est le rapporteur ; la mise en place prochaine (si vous en êtes d'accord) de réunions professionnelles informelles à la demande de Sophie ZUBLENA et des professionnels.

Beaucoup de travail en perspective qui, nous l'espérons, débouchera sur toujours plus d'échanges entre le CROPP et les professionnels, les professionnels entre eux et les différentes Instances qui accompagnent notre action dans un souci de relations constructives et positives pour tous !

Très confraternellement.

E. MEISELS

Christophe SCHMITT – Président du CROPP Haute-Normandie

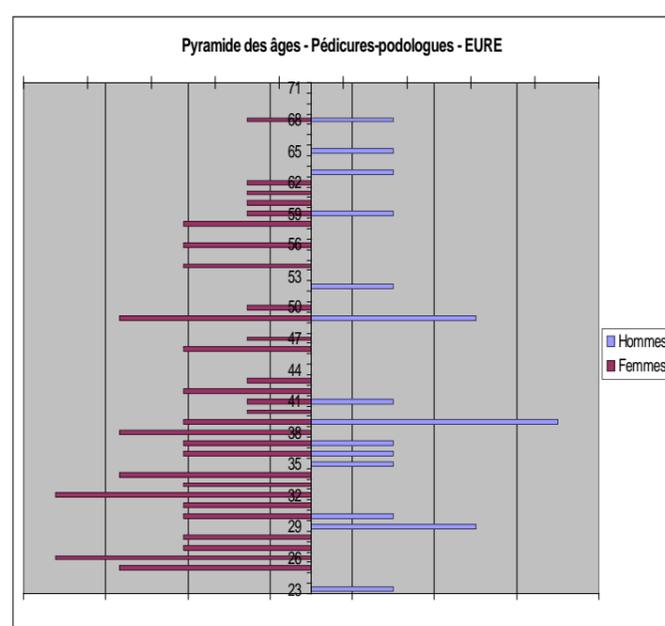
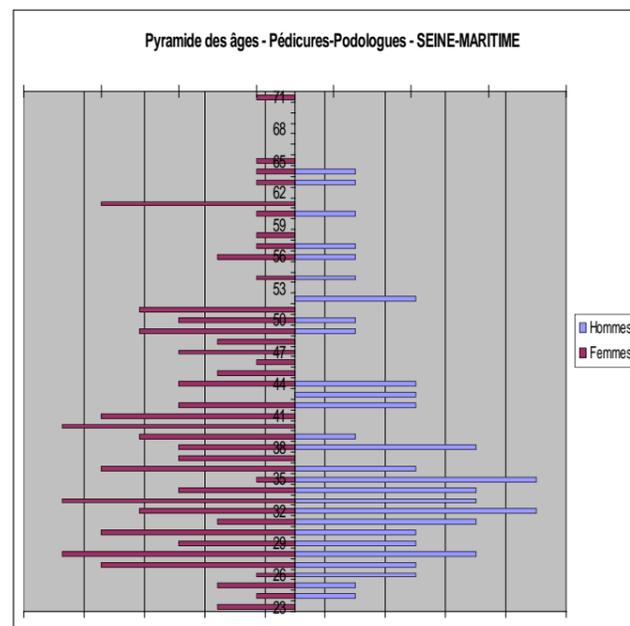
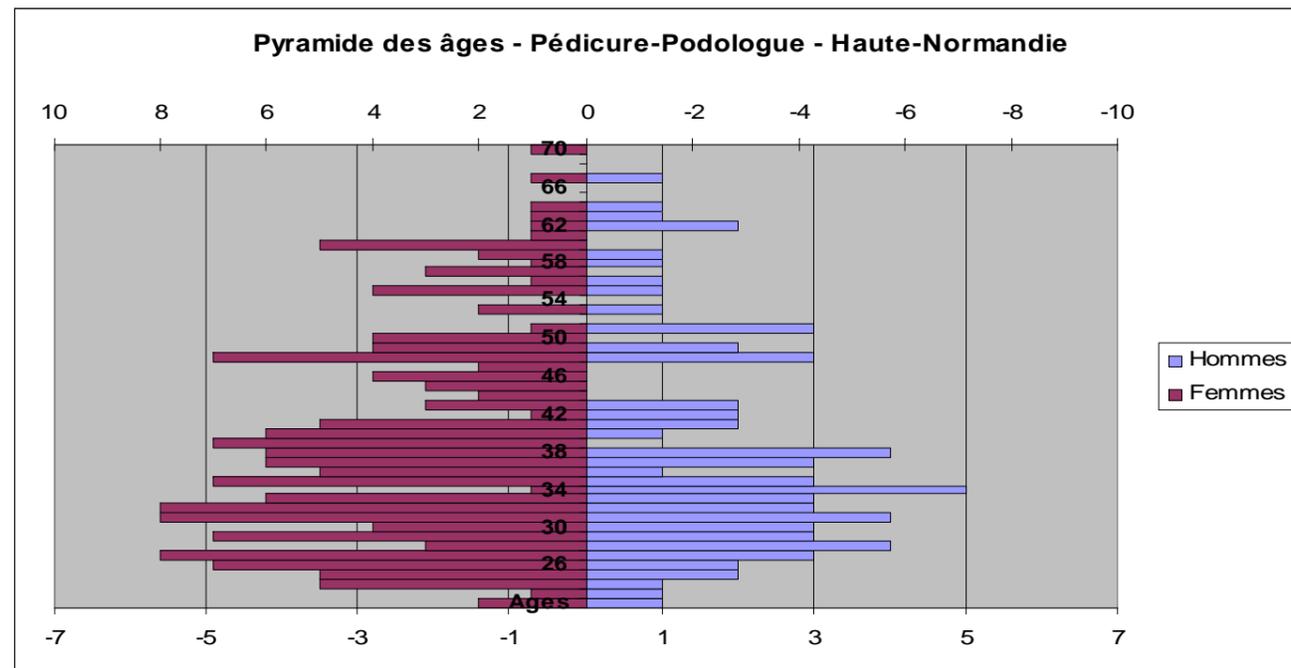
Le nombre d'inscrits au tableau de l'Ordre en **Haute-Normandie** est de **238 professionnels** avec :

- environ 70 % de Femmes et 30 % d'Hommes –
- dont 68 % exercent en Seine-Maritime (1 250 000 hab) et 32 % dans l'Eure (541 054 hab) :

Deux ont quitté la région, 6 ont cessé leur activité professionnelle:

* **8 sont arrivés à la suite d'un changement de région** (4 dans l'Eure et 4 en SM) : il s'agit de Me AUDOUARD Hélène, Mlle COUVREUR Aurélie, Mr DEHOUE Jérémy, Me DUCHANGE CARON Pauline, Me HUET Sylvie, Mlle MORISSE Camille, Mr PATIN Thomas, Mlle TAO Cynthia

* **7 nouveaux diplômés ont débuté leur activité cette année** (1 dans l'Eure et 6 en SM): il s'agit de Mr BARDEL Julien, Me CARMAGNOLE Anne-Laure, Mr GIRON Mathieu, Mr LANGLOIS Charles-André, Mlle MODESTE Marie, Mlle SABINE Aurore, Me THIEULIN Claire. Vous trouverez ci-dessous la **pyramide des âges** concernant la profession dans notre région :



RAPPEL : Au risque de nous répéter et compte tenu du fait que le message ne semble pas bien passer, nous vous indiquons que : **les contrats doivent nous parvenir un mois avant leur application, entièrement complétés et dactylographiés.**

Rappelons également que **les contrats n'engagent que les signataires**, le CROPP n'a qu'un avis consultatif. Enfin, **l'Ordre n'a pas les missions d'un syndicat ou d'une association** (ex : ce n'est pas l'Ordre qui traite des questions d'URSSAF, URCAM, RSI, etc ...)

E.P.P : Monsieur Jean-Pierre MOREL qui devait cesser son activité de facilitateur EPP en décembre, nous a fait part de son départ dans une autre région dès octobre : nous le remercions encore du travail qu'il a fourni auprès de nous et lui souhaitons une retraite heureuse qui ne manquera pas, nous en sommes certains, d'être très active ...

Nous souhaitons attirer votre attention sur les faits suivants :

• Nous avons élaboré depuis début 2009 **une carte de la Haute-Normandie** sur laquelle nous avons porté **les cabinets principaux et secondaires**. Nous l'avons réactualisée cet été et avons remarqué que s'opérait doucement une répartition plus harmonieuse sur le territoire.

• Cependant, **nous remarquons que le CROPP est encore mis souvent devant la création de cabinets principaux** (les secondaires étant obligatoirement soumis à un avis préalable du CROPP) **sans qu'il y ait eu demande d'un avis** quant au potentiel professionnel de tel ou tel endroit alors que certains sont saturés ...

• **Nous avons de plus des appels de professionnels de certaines villes** (ex : Fécamp) **qui nous disent ne plus pouvoir faire face à la demande et qui donc sollicitent la venue de jeunes collègues**, assurés donc de bien travailler rapidement ...

Ainsi, si vous avez connaissance des intentions d'installations de certains professionnels, nous ne saurions trop vous conseiller de les engager à solliciter un avis du CROPP afin de leur prodiguer nos conseils en la matière.

Commission Pratique de la Pédicurie-Podologie en milieux hospitaliers publics ou privés :

En juin 2010, j'ai invité les pédicures-podologues à évaluer leur pratique de la pédicurie-podologie en milieu hospitalier public ou privé. Je remercie la participation d'un grand nombre de professionnels qui a contribué à un état des lieux de ce type d'exercice.

Ainsi, une prochaine réunion est fixée au **Mardi 26 Octobre 2010 au CROPP Haute-Normandie, 39, Quai du Havre à Rouen**. L'analyse des données ainsi collectées sera la base de travail de cette seconde réunion. Je vous tiendrai naturellement informés début 2011 de la suite qui sera donnée.

Olivier HANAK – Rapporteur de la Commission

« **Le pied à terre** » : Vous trouverez ci-jointe une lettre de Sophie ZUBLENA qui vous propose de mettre en place des réunions professionnelles informelles. Vous voudrez bien, si vous êtes intéressé(e)s, renvoyer impérativement le **coupon réponse avant le 23 Octobre 2010**.